




Organisme de Sécurité Civile
Association déclarée en Préfecture
et au JO le 18/01/94
60 rue Lacouture 69500 BRON
Tél : +33 (0)4 72 81 93 69
Fax : +33 (0)4 72 81 78 44
info@almns.org
<http://www.almns.com>

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Publié le 
ID : 069-216902734-20221025-VILLE_2022DC162-AU

CONVENTION N° 022-023-005

Entre MAIRIE DE CORBAS
ADRESSE : Place Charles Jocteur
CP et VILLE : 69960 CORBAS

Représenté par Monsieur Le Maire, Le bénéficiaire d'une part,

Et

L'association A L'EAU MNS représentée par Monsieur CROLLARD Michel, Président de l'Association, Le Prestataire d'autre part.

Il est convenu que le prestataire mettra en place son dispositif de formation (en application des articles L6356-3 & L6353-7 du code du travail) :

I. OBJET, NATURE, DUREE & EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

- Intitulé de la formation : Formation Continue PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

L'action de formation entre dans la catégorie : N° 1 - action de préformation et de préparation à la vie professionnelle conformément à l'article L.6313-1 de la partie VI du code du travail).

- **Date(s) de la formation** : 4 Décembre 2022
- Nombre de personnes : 1
- **Horaires de la formation** : 9h-12h / 13h-17h
- **Durée totale de la formation** : 6 heures
- **Lieu de formation** : ALMNS - 60 rue Christian Lacouture - 69500 BRON
- **Programme de la formation** (en pj)

II. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION


Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence de **M. ALDON Kevin** aux dates lieux & heures prévus ci-dessus.

III. PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la convention s'élève à : **105 € TTC*** * Exonération de TVA en fonction de l'article 293B du CGI



Organisme de Sécurité Civile
Association déclarée en Préfecture sous le n° 1/34320
et au JO le 18/01/94
60 rue Lacouture 69500 BRON
Tél : +33 (0)4 72 81 93 69
Fax : +33 (0)4 72 81 78 44
info@almns.org
<http://www.aleaumns.com>

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Publié le 
ID : 069-216902734-20221025-VILLE_2022DC162-AU

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session. Les frais de déplacement & de repas restant à la charge du bénéficiaire.

IV. MODALITE DE SANCTION DE LA FORMATION

Validation de fin de formation : Examen en contrôle continu avec délivrance de diplôme.

V. NON REALISATION DE LA PRESTATION

L'Association se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si les conditions d'exploitation ne sont pas réunies (manque de participants pour la création du groupe ...). La formation sera remboursée intégralement.

VI. DEDOMMAGEMENT - REPARATION - DEDIT

En cas d'annulation de la part du demandeur, dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage, il s'engage au versement de 30 % du montant de la formation à titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Le stagiaire peut résilier la présente convention et interrompre sa formation en cas de force majeure dûment reconnue et justifiée par lettre recommandée. Dans ce cas, seules les heures de formation effectivement dispensées seront dues au prorata.

L'Association se réserve le droit de renvoyer le stagiaire de la formation en cas de manquement grave au règlement (absences répétées et /ou injustifiées – comportement inadapté...) Dans ce cas, la totalité de la formation sera facturée.

VII - REGLEMENT DE LA FORMATION

Le règlement du demandeur devra être effectué à l'appui de la facture qui lui sera adressée dès la fin de la formation.

En cas de litige le tribunal de commerce de Lyon sera seul compétent.

VIII EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de signature.

Fait à Bron, Le 19 Octobre 2022

Pour l'Entreprise
(Signature, nom & qualité du signataire)
Cachet de l'entreprise

Pour ALMNS
(Signature, nom & qualité du signataire)
Cachet de l'organisme



ALMNS
60 rue Christian Lacouture
69500 BRON
TEL : 04.72.81.93.69

Organisme de Sécurité Civile - Association déclarée en Préfecture sous le n° 1/34320 et au JO le 18/01/94
Centre de formation enregistré sous le n°82690646969, préfecture Rhône Alpes
60 rue Lacouture 69500 BRON - Tél : +33 (0)4 72 81 93 69 - Fax : +33 (0)4 72 81 78 44 -
@ info@almns.org - <http://www.aleaumns.com>

Association référencée INTERCARI-OREF & DATADOCK



Organisme de Sécurité Civile
Association déclarée en Préfecture
et au JO le 18/01/94
60 rue Lacouture 69500 BRON
Tél : +33 (0)4 72 81 93 69
Fax : +33 (0)4 72 81 78 44
info@almns.org
<http://www.aleaumns.com>

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Publié le 
ID : 069-216902734-20221025-VILLE_2022DC162-AU
registre sous le n° 1/34320

PROGRAMME DE FORMATION : FC PSE 1

Nom – Prénom de la personne : M. ALDON Kevin

Date : 4 Décembre 2022

Horaires : 9h-12h / 13h-17h

Nombre d'heures : 6 h

CONTENU DE LA FORMATION

Suivant instructions ministérielles annuelles

- L'attitude et comportement du secouriste
- Arrêt cardiaque + noyade
- Malaises + prévention des malaises vagues
- Traumatisme du dos
- Administration d'oxygène
- Evaluations (mises en situations)